

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT  
D'ARLES

**DEL2025\_65**

**Objet : Subvention « Soutien aux  
activités agricoles » - Solidarité  
Paysans**

RÉPUB  
LIBERTÉ

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le 16/04/2025

ID : 013-200035087-20250320-DEL2025\_65-DE



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ  
SÉANCE DU 20 MARS 2025**

**L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars, à dix-huit heures trente**, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de la Bergerie à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 14 mars 2025.

**PRÉSENTS :**

**Pour la commune de Barbentane** : M. Jean-Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONE, M. Michel BLANC.  
**Pour la commune de Cabannes** : M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA, M. François CHEILAN.  
**Pour la commune de Châteaurenard** : M. Marcel MARTEL, Mme Solange PONCHON, M. Pierre-Hubert MARTIN, Mme Marie-Laurence ANZALONE, M. Jean-Pierre SEISSON.  
**Pour la commune d'Eyragues** : M. Michel GAVANON, Mme Yvette POURTIER, M. Eric DELABRE.  
**Pour la commune de Graveson** : M. Michel PECOUT, Mme Annie CORNILLE, M. Jean-Marc DI FELICE.  
**Pour la commune de Maillane** : M. Eric LECOFFRE, Mme Frédérique MARES.  
**Pour la commune de Mollégès** : Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.  
**Pour la commune de Noves** : M. Georges JULLIEN, Mme Edith LANDREAU, M. Pierre FERRIER, M. Christian REY.  
**Pour la commune d'Orgon** : M. Serge PORTAL, Mme Angelique YTIER-CLARETON.  
**Pour la commune de Plan d'Orgon** : Mme Jocelyne COUDERC-VALLET.  
**Pour la commune de Rognonas** : M. Yves PICARDA, Mme Cécile MONDET, M. Dominique ALIZARD.  
**Pour la commune de Saint-Andiol** : M. Daniel ROBERT, Mme Sylvie CHABAS.  
**Pour la commune de Verquières** : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

**Pour la commune de Châteaurenard** : M. Eric CHAUVET (*donne pouvoir à M. Pierre-Hubert MARTIN*), Mme Adélaïde JARILLO (*donne pouvoir à Mme Solange PONCHON*), Mme Marina LUCIANI-RIPETTI (*donne pouvoir à M. Jean-Pierre SEISSON*), M. Cyril AMIEL (*donne pouvoir à M. Marcel MARTEL*), Mme Annie SALZE (*donne pouvoir à Mme Marie-Laurence ANZALONE*), Mme Sylvie DIET-PENCHINAT (*donne pouvoir à Michel PECOUT*).  
**Pour la commune de Plan d'Orgon** : M. Jean-Louis LEPIAN (*donne pouvoir à Mme Jocelyne COUDERC-VALLET*).

**ABSENT :**

**Pour la commune de Châteaurenard** : M. Bernard REYNES

**Secrétaire de séance** : Michel GAVANON

M. le vice-président en charge de l'Aménagement Rural expose que dans le cadre de l'appel à projet « soutien aux activités économiques et agricoles », la commission aménagement rural a examiné les demandes de subvention déposées par différentes structures.

Pour le volet aménagement rural, dix structures se sont positionnées, dont sept déjà bénéficiaires en 2024.

L'enveloppe budgétaire allouée aux subventions est semblable à celle de 2024, soit 49 000 €.

Le montant total des subventions sollicitées pour l'année 2025 est de 101 377,11 €.

La commission aménagement rural réunie le 25 février 2025 a proposé une nouvelle répartition des subventions :

Solidarité paysans a pour objectif d'accompagner les agriculteurs en difficulté. Cette association compte 268 adhérents.

En 2024, le bilan des actions du Service de remplacement 13 sur Terre de Provence était le suivant :

- 42 agriculteurs en difficulté accompagnés dont :
  - o 2 suivis de procédure de sauvegarde judiciaire ;
  - o 13 suivis de procédure de redressement judiciaire ;
  - o 1 suivi de procédure de liquidation judiciaire ;
  - o 1 suivi de dossier de surendettement des particuliers.

Solidarité paysans sollicite une subvention de 11 650 €, au titre de l'année 2025, pour la réalisation des actions suivantes :

- mise en place d'un accompagnement personnalisé avec à chaque fois que c'est possible un binôme salarié/bénévole accompagnateur ;
- organisation d'une première rencontre sur l'exploitation afin de connaître l'environnement de vie et de travail de la famille dans une démarche d'écoute ;
- établissement d'un état des lieux, analyse des demandes et des besoins des intéressés et mise en place de solutions de fonds.

La commission aménagement rural du 25 février 2025 et le Bureau Communautaire du 6 mars 2025 se sont favorablement prononcés sur l'octroi d'une subvention de 11 650 €.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 11 650 €, pour l'année 2025, à Solidarité paysans afin de favoriser la dynamique agricole sur le territoire de Terre de Provence.

Après exposé du rapporteur,

#### LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le budget primitif 2025,

**VU** la demande de subvention de Solidarité paysans,

**VU** l'avis favorable de la commission aménagement rural du 25 février 2025 et du Bureau Communautaire du 6 mars 2025 pour l'octroi d'une subvention de 11 650 € à Solidarité paysans,

**CONSIDERANT** la volonté de Terre de Provence de soutenir le développement de l'activité agricole sur son territoire,

**CONSIDERANT** les résultats présentés par l'association, le Conseil Communautaire

**AYANT OUI** l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'octroi d'une subvention de 11 650 € à Solidarité paysans pour l'exercice 2025.
- **PRÉCISE** que la dépense correspondante est inscrite au budget principal compte 65748 chapitre 65.

**Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.**

Membres en exercice : 42

Votants : 41

Votes pour : 41

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Fait à Eyragues, le 20 mars 2025,

Pour Extrait Conforme,  
La Présidente,  
Corinne CHABAUD

